

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »
**Programme de recherche sur l'écriture
2009-2010**

proposée par

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
et
Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Volets offerts :	projets, projets de recherche-action, synthèses de connaissances, bourses doctorales
Durée :	variables selon les types de programme
Montant :	voir modalités dans le document
Lettre d'intention :	mercredi 6 mai 2009 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 30 septembre 2009 à 16 h

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 



Appel de propositions

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Priorités de recherche 2009-2010	p. 4
Conditions du concours et de la subvention	p. 7
Volets offerts dans ce concours	p. 8
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 10
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 12
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 15
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse	p. 16
Renseignements	p. 16
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses de connaissances	p. 17
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche-action	p. 18
Annexe 3 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 19

OBJECTIFS

Dans le cadre de ce nouveau *Programme de recherche sur l'écriture*, la communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis devront permettre de :

- Favoriser le développement des connaissances permettant l'amélioration de la compétence à écrire des élèves;
- Instaurer un partenariat entre le milieu de la recherche et le milieu de pratique;
- Faciliter la diffusion et le transfert des résultats des recherches.

Dans le cadre de ce programme, les projets de recherche réalisés en partenariat avec le milieu scolaire sont privilégiés. Ils doivent être basés sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils doivent comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. Les chercheurs doivent présenter leur proposition en lien avec les priorités établies pour 2009-2010 dans le présent document et l'indiquer clairement dans les formulaires prévus à cet effet.



Appel de propositions

CONTEXTE

Écrire est une compétence très complexe qui se construit et se développe tout au long d'une vie. Comme il est souligné dans le rapport produit en 2008 par le Comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture¹, « la compétence en écriture, c'est beaucoup plus qu'écrire sans faute. Écrire constitue un acte complexe qui met en jeu à la fois des processus cognitifs et des représentations sociales. L'élève doit planifier sa démarche, mettre son texte en forme et le réviser. Il a donc beaucoup d'aspects à gérer en plus de la grammaire ». Or, compte tenu de la structure linguistique du français écrit, force est de constater que les élèves québécois, dont la langue d'enseignement est le français, éprouvent des difficultés dans l'utilisation de la syntaxe, de la ponctuation ainsi que de l'orthographe².

Afin de faire face à cette situation préoccupante, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a besoin de nouvelles connaissances pour structurer adéquatement ses décisions et ses interventions dans le domaine. Il met donc en place un nouveau Programme de recherche sur l'écriture (PRE) issu d'une des mesures annoncées dans le *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire*. En effet, parmi les recommandations reliées au renforcement des mesures de soutien, y figure l'établissement d'un programme de recherche « afin de subventionner des études pour améliorer la capacité des élèves à bien écrire »³. Les recherches menées dans le cadre de ce programme devraient favoriser l'amélioration de la qualité de la langue écrite des élèves québécois. L'un des moyens privilégiés est de favoriser la réalisation de recherches qui répondent aux besoins exprimés par le milieu, notamment à travers la réalisation de projets en recherche-action.

De nos jours, savoir communiquer efficacement par écrit est devenu un outil essentiel pour vivre et agir dans la société, pour rencontrer et comprendre les autres. Si l'apprentissage de la lecture a été abondamment étudié, celui de l'écriture reste encore en émergence. Compte tenu des enjeux sociaux que porte cette thématique et des impacts que l'écriture peut avoir pour le devenir des jeunes, il y a donc un besoin crucial de favoriser la mise en commun d'expertises et de ressources sur l'apprentissage de l'écriture, de mettre des ressources pour rassembler les experts autour de la thématique et de s'assurer de disposer au cours des années à venir de données qui permettront d'outiller les décideurs⁴ et les intervenants sur la question. C'est dans cette perspective que le MELS s'associe avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture pour lancer un appel de propositions sur la thématique spécifique de la recherche en écriture.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Rapport du Comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture*, Québec, janvier 2008, p. 4.

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Bilan de l'application du programme de formation de l'école québécoise - enseignement primaire. Rapport final - Table de pilotage du nouveau pédagogique*, Québec, décembre 2006, p. 114-117.

³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Plan d'action pour l'amélioration de français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire*, Québec, février 2008, [En ligne], [<http://www.mels.gouv.qc.ca/ameliorationFrancais/index.asp?page=mesures>] (9 janvier 2009).

⁴ Le masculin servant de genre épïcène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.

Appel de propositions

PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2009-2010

Les priorités de recherche ont été établies par les partenaires de cette action concertée et regroupées autour de six axes, soit :

- Axe 1 : L'enseignement du français écrit ;
- Axe 2 : L'apprentissage du français écrit ;
- Axe 3 : L'évaluation du français écrit ;
- Axe 4 : Les besoins spécifiques en français écrit ;
- Axe 5 : L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration du français écrit ;
- Axe 6 : La formation à l'enseignement du français écrit.

Les priorités pour le concours 2009-2010 sont présentées sous chacun des axes. Considérant le manque de recherches en écriture, tous les projets de recherche porteront **OBLIGATOIREMENT** sur le domaine de l'écriture **AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE**.

AXE 1 : L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du primaire ou du secondaire	
1.1	Identifier ou explorer les pratiques pédagogiques susceptibles de favoriser l'amélioration des processus impliqués dans la rédaction (planification, mise en texte ou révision) chez les élèves.
1.2	Identifier ou explorer les conditions d'enseignement de la grammaire nouvelle susceptibles d'améliorer les connaissances grammaticales et syntaxiques et d'en favoriser le transfert dans les productions écrites des élèves.
1.3	Identifier ou explorer les types de collaboration entre les enseignants, entre les enseignants et les parents, ou entre les enseignants et les orthopédagogues, que ce soit entre les cycles, les secteurs ou les ordres d'enseignement, susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité du français écrit des élèves.

AXE 2 : L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du primaire ou du secondaire	
2.1	Mesurer ou explorer l'impact des facteurs individuels (perceptions, motivation, valeurs, croyances, conceptions, représentations, opinions, attitudes, engagement, comportements, etc.) sur le développement de la compétence à écrire des élèves.
2.2	Examiner ou explorer le lien entre la compétence de l'élève à communiquer oralement ou ses habitudes de lecture et sa compétence à écrire.
2.3	Identifier ou explorer les composantes de la tâche (genre textuel, destinataire, enjeux, consignes de rédaction, etc.) ou les contextes d'apprentissage (temps, aménagement de la classe, outils, ressources, etc.) susceptibles de favoriser la motivation ou le développement de la compétence à écrire des élèves.

Appel de propositions

AXE 3 : L'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités		Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du primaire ou du secondaire		
3.1	Identifier les composantes à prendre en considération dans la mesure de la qualité d'une production écrite par les élèves, leur degré de pertinence et leur indépendance les unes par rapport aux autres.	
3.2	Examiner le rôle de l' annotation des textes des élèves faite par l'enseignant (commentaires écrits ou oraux) pour favoriser le développement de leur compétence à écrire .	
3.3	Mesurer ou explorer l'impact des différentes approches évaluatives sur la motivation ou sur la compétence à écrire des élèves.	

AXE 4 : LES BESOINS SPÉCIFIQUES EN FRANÇAIS ÉCRIT

Les projets doivent porter sur *les élèves ayant des besoins spécifiques** du primaire ou du secondaire tels : les élèves allophones **ou** les élèves handicapés **ou** les élèves vivant des difficultés d'apprentissage **ou** les élèves doués **ou** les élèves provenant de milieux défavorisés **ou** les élèves issus de l'immigration **ou** les élèves immigrants présentant un grand retard scolaire.

Priorités		Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du primaire ou du secondaire		
4.1	Mesurer ou explorer le lien entre les représentations sur les usages et fonctions de l'écrit et la motivation ou la compétence à écrire des <i>élèves ayant des besoins spécifiques*</i> .	
4.2	Identifier les notions et concepts nécessaires au développement de la compétence à écrire des <i>élèves ayant des besoins spécifiques*</i> .	
4.3	Identifier ou explorer des approches ou des formes de différenciation pédagogique pouvant être mises en place en classe pour favoriser le développement de la compétence à écrire des <i>élèves ayant des besoins spécifiques*</i> .	

AXE 5 : L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DANS L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités		Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du primaire ou du secondaire		
5.1	Explorer l'utilisation des outils technologiques ou numériques pour soutenir et stimuler la motivation à écrire ou le développement de la compétence à écrire des élèves et identifier les processus ou composantes de l'écriture qui sont favorisés par ces outils.	
5.2	Identifier et explorer des conditions (matérielles, de formation, contextuelles, etc.) à mettre en place pour favoriser l'utilisation efficace et l'intégration des TIC en situation d'écriture.	
5.3	Identifier et explorer les incidences de l'utilisation des outils technologiques ou numériques sur l' évaluation des productions écrites.	



Appel de propositions

AXE 6 : LA FORMATION À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent faire référence à l'enseignement au primaire ou au secondaire	
6.1	Identifier ou explorer les perceptions, les croyances, les représentations ou les attitudes des enseignants ou des étudiants en formation initiale à l'enseignement à l'égard de l'écriture et leurs liens avec leurs pratiques pédagogiques en classe ou en classe de stage.
6.2	Explorer ou identifier les contenus de formation favorisant la mobilisation des savoirs en contexte d'enseignement de l'écriture chez les étudiants en formation initiale à l'enseignement ou les enseignants bénéficiant d'une formation continue.
6.3	Explorer ou identifier des méthodes permettant de planifier l'enseignement à long terme (par exemple, sur une année ou un cycle) de l'écriture de façon à assurer la cohérence, la progression et l'intégration des apprentissages en écriture des élèves.

Dans le cadre de ce programme, les projets de recherche réalisés en partenariat avec le milieu scolaire seront privilégiés. Ils devront être basés sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils devront également comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. Les conditions entourant de façon plus spécifique les projets en recherche-action sont précisées plus avant dans l'appel de propositions sous la rubrique « Volets disponibles dans ce concours ».

Puisque seuls les professeurs-chercheurs des universités peuvent être porteurs d'une demande de projet, les milieux scolaires qui auraient une idée de projet, mais ne sauraient à quel chercheur s'associer, peuvent consulter le site Web de l'université avec laquelle ils aimeraient collaborer pour connaître les intérêts de recherche des chercheurs associés à celle-ci ou s'adresser directement à la faculté avec laquelle ils souhaiteraient collaborer. Ils peuvent aussi consulter le répertoire des chercheurs (Répertoire de la recherche publique du Québec) http://www.erg.gouv.qc.ca/site_html/pages/chercheurs/index.html.

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

- Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **la** ou **les priorités** auxquelles leur proposition se rattache ;
- Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement des priorités de recherche ;
- Et afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en français et plus spécifiquement en écriture, doivent **prendre en considération** les dimensions suivantes que l'on peut qualifier d'horizontales : l'analyse différenciée selon les genres; les caractéristiques des différentes régions du Québec; l'analyse différenciée selon la langue d'enseignement. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.



Appel de propositions

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme Actions concertées de recherche et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

<http://www.fqrsq.gov.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions sous différents volets : bourse doctorale, projet en recherche-action, projet de recherche, synthèse de connaissances.
- Le début de la période de subvention (début des projets et bourses) est établi au 15 février 2010 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les montants prévus par volet sont présentés au tableau de la page 8.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSQ), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- Pour les demandes de bourses :
 - Le montant pour la bourse offerte dans le cadre de ce concours par le FQRSQ est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses, bonifié d'un montant de 5 000\$ par année.
 - Les frais de participation aux rencontres de suivi (voir plus loin), encourus par la personne qui obtient une bourse dans le cadre du programme Actions concertées, sont pris en charge par le Fonds.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsable de la demande. Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu pourront bénéficier d'un dégageant de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible pour un projet sous ce volet. Elle s'adresse également aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale sur la thématique.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSQ dans son *Programme Actions concertées* quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁵, au respect de la propriété intellectuelle⁶, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des étudiants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le *Programme Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.

⁵ Voir Annexe 1 et 2.

⁶ Voir Annexe 3.

Appel de propositions

- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du *Programme Actions concertées*, le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit obligatoirement** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les équipes financées dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Pour les projets en recherche-action cet exercice va de soi mais elle doit aussi faire l'objet de préoccupations pour tous les autres responsables de projets. Afin de faciliter cet exercice, le FQRSC dispose d'un gabarit de rapport final qu'il met à leur disposition.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximum
Relève	Bourse doctorale (FQRSC)	3 ans (9 sessions)	25 000\$ / an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet en recherche-action	2-3 ans	175 000 \$*
	Projet	2-3 ans	150 000 \$
	Synthèse de connaissances	1 an	25 000 \$

* Une partie du montant est prévu pour faciliter le dégagement de collaborateurs praticiens qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (**voir annexe 2**).

Définition des volets

Projet de recherche-action

Le volet «projet de recherche-action» est nouveau dans le programme Actions concertées du FQRSC. Pour ce faire, il apparaît important d'en préciser les contours afin d'orienter les chercheurs et les milieux de l'intervention dans l'élaboration de leurs propositions.

Appel de propositions

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer mais également de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour solutionner les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets en recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet devront donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques.

Les projets de recherche-action sont également caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués. Ils engagent à la fois les chercheurs et le milieu participant à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche et dans son opérationnalisation que dans le processus d'intervention⁷. Les déagements de tâches des collaborateurs praticiens qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis dans le cadre de ce volet, comme indiqué à l'annexe 2.

Bourse doctorale en recherche

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs sur la thématique de l'écriture en français. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées. Notez que les règles de gestion des bourses du programme Actions concertées sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale du FQRSC.

Projet de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHC, CE (voir annexe). Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Synthèse de connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) sous l'un ou l'autre des axes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances

⁷ Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les chercheurs doivent donc s'adjoindre, à titre de membres réguliers de leur équipe, au moins un acteur du milieu impliqué directement dans le projet (à titre de collaborateur des milieux de pratique — COP). Des acteurs du milieu pourront également être inclus dans la composition de l'équipe à titre de membres collaborateurs. Pour le FQRSC, un collaborateur des milieux de pratique (COP), aussi appelé « collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que les organismes parapublics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.

Appel de propositions

disponibles mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqpsc.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Web du FQSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme Actions concertées. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses doctorales en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires du programme. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche-action		
Adéquation du projet de recherche-action aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet de recherche-action par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet de recherche-action aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions. 	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

Appel de propositions

Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact du projet de recherche-action pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche 	20 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. 	15 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique Demande d'aide financière au programme des Actions concertées, dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqrcs.gov.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses doctorales en recherche		
Excellence du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> La moyenne cumulative obtenue (10 pts) La progression et la durée dans les études (15 pts) Les bourses et les distinctions reçues (5 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> La justification de la demande et la présentation générale du dossier (5 pts) L'expérience et les réalisations du candidat en lien avec la proposition (10 pts) Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts) 	20 points
Qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'originalité du projet (6 pts) La clarté de la problématique et des objectifs (6 pts) L'adéquation de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis (8 pts) La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (5 pts) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (10 pts) 	15 points
Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence et la qualité du milieu de recherche (5 pts) La qualité de l'encadrement fourni (5 pts) 	10 points

Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche-action		
Qualité scientifique du projet de recherche-action	<ul style="list-style-type: none"> La contribution du projet de recherche-action au développement, à l'expérimentation et à l'amélioration des pratiques (10 pts) La contribution du projet de recherche-action à l'avancement des connaissances dans le domaine et mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts) L'adéquation de la perspective théorique et son articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques (10 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (10 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et d'expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts) 	20 points
Qualité de la collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Les bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifiques et pratiques (10 pts) La qualité de la collaboration établie entre l'équipe de recherche-action et le milieu (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence et la qualité de la démonstration de l'impact potentiel du projet en recherche-action par rapport aux objectifs de l'appel de propositions (5 pts) La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants à la réalisation du projet en recherche-action. (10 pts) 	10 points

Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Qualité scientifique du devis proposé	<ul style="list-style-type: none"> La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants à la réalisation du projet de recherche (10 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>

Appel de propositions

Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 pts) La qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur du plan de diffusion et de transfert (7 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (6 pts) 	20 points
Pertinence du projet en lien avec les besoins de l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁸ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

⁸ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



Appel de propositions

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION OU DE BOURSE

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 6 MAI 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 11 juin 2009.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 8 février 2010.

Le début du projet est prévu pour le 15 février 2010.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme des actions concertées
Concours : Programme de recherche sur l'écriture
140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée du programme Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

Appel de propositions

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS RÉGULIERS ET LES SYNTHÈSES DE CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***				
- Étudiant de 1 ^{er} cycle				
- Étudiant de 2 ^e cycle				
- Étudiant de 3 ^e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels				
- Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banque de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement				
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE				
Frais de dégagement, chercheurs de collègue				
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue				
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue				
TOTAL DU FINANCEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet projet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant les statuts suivants: CHG, PC, COP et CHA).

Appel de propositions

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***				
- Étudiant de 1 ^{er} cycle				
- Étudiant de 2 ^e cycle				
- Étudiant de 3 ^e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels - Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banque de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement				
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE				
Frais de dégagement, chercheurs de collège				
Suppléments statutaires, chercheurs de collège				
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège				
TOTAL DU FINANCEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet projet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant les statuts suivants: CHG, PC, COP et CHA).



Appel de propositions

ANNEXE 3

Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.